

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (4.2)

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **27 mars 2023**
Date d'affichage de la convocation : **27 mars 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, DA SILVA DIAMANTINO, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, SIGAUD, MAZET, DUVILLARD, JUILLARD, DUBOUT, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme ZELLER,
M. DESAY donne pouvoir à M. DUNAND,
Mme GIET donne pouvoir à Mme HUSSON,
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. CADOUX,
Mme COSSARD donne pouvoir à Mme ASSENARE,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. IVANEZ,
M. PELLETIER donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. MAZET,
M. LEVITRE donne pouvoir à Mme COURT,
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, la délibération devant mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération l'autorité territoriale est habilitée à recruter,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT qu'en raison des besoins exprimés par les services voirie et espaces verts durant la saison estivale, il y aurait lieu de créer :

- 2 ETP d'adjoint technique du 01/04 au 30/09/2023 pour le service des espaces verts,
- 1 ETP d'adjoint technique du 01/04 au 30/09/2023 pour le service voirie,

- 1 ETP d'adjoint technique du 01/06 au 31/08/2023 pour le service voirie,
- 1 ETP d'adjoint technique du 01/07 au 31/08/2023 pour le service des espaces verts.

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer cinq emplois pour accroissement saisonnier d'activité du 1^{er} avril au 30 septembre 2023, répartis de la façon suivante :
 - 2 ETP d'adjoint technique du 01/04 au 30/09/2023 pour le service des espaces verts,
 - 1 ETP d'adjoint technique du 01/04 au 30/09/2023 pour le service voirie,
 - 1 ETP d'adjoint technique du 01/06 au 31/08/2023 pour le service voirie,
 - 1 ETP d'adjoint technique du 01/07 au 31/08/2023 pour le service des espaces verts.
- **PRÉCISE** que la durée hebdomadaire des emplois sera de 35 heures,
- **DÉCIDE** que la rémunération des emplois sera fixée entre le 1^{er} et le 8^{ème} échelon du grade d'adjoint technique, selon l'expérience de l'agent recruté,
- **HABILITE** l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 001-210101739-20230404-2023_037_DEL-DE



La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 04 avril 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 06 avril 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 06 avril 2023.